L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS.
MERCREDI, 19 DÉCEMBRE 1894.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

DEMANDE—Un Français comme commis pour épicerie et buvette. Adresser Mr. St Philippe. 18 déc—3f

DEMANDE à louer une résidence, préférerait dans les rues d'Orléans, Remparts ou Bayarit de $2 50 à $4,000 par mois. Adresser au Restaurant Arlès No 65 rue Toulouse. 16 déc—3f

DEMANDE—Vieux timbres de poste, français et américains, sur enveloppe S'adresser Timbres, P. O. Draw 142. 15déc—7f

ANNONCES JUDICIAIRES.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Charles Patterson McCan.

DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE du District pour la paroisse d'Orléans—Division No 19,611.

Attendu que Mme Mary Tobin Tempel, de Kirkcaldy, Kings County, Etat de New York, Dame et épouse autorisée de Monsieur Kate Elizabeth McFarland Tobin McCan, Chargé d'Affaires de Sa Majesté Britannique auprès du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, a fait appel devant cette Cour pour l'autorisation de faire possession de et transférer de l'Etat de la Louisiane la propriété appartenant aux dits mineurs.

Avis est par le présent donné à qui de droit pour les raisons pour lesquelles dans les dix jours après la date de la première publication il ne sera pas accordé.

Par ordre de la Cour.

EUG. D'ÉBÉRTE,
Député Greffier

Nouvelle-Orléans, le 18 décembre 1894.

Déc—5 f mars

PAR LE CONSTABLE.

E. Fernandes vs J. Herbet.

DIXIÈME COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans. — No 21,532. — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Ernest Morel, juge de la dite Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la vacherie du plaignant, ancien No 301 Esplanade, entre Derbigny et Nord Romar, le Deuxième District de cette ville, le VENDREDI, 28 décembre 1894, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un cheval dans l'affaire ci-dessus intitulée et un harnais.

Conditions—Comptant sur les lieux.

P. AD. FORTIER, Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.

14 déc—14 21 28

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu et installations d'un café et aussi d'un lot de meubles, d'un coffre-fort, etc.

Hermann & Lanata vs. George G. Voltier.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. No 44,460—En vertu d'un ordre de vente en date du 12 décembre 1894 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux désignés, le LUNDI, 24 décembre 1894, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Articles et outils des rues Toulouse et Bourbon—Le contenu et toute la liaison, du café, consistant de : comptoire, étagères miroirs, tables, chaises, coffre-fort, portraits, stove, cash register, chandeliers ; aussi verrerie, faïence, porcelaine, vins, whiskey, liqueurs, cigares, etc. Aussi un lot de meubles, etc. Le tout d'après inventaire enregistré au mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans

Déc—13 17 20 24

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Thomas F. Sherlock.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 44,601—Division D—Attendu que Mme Alice Gonzales, veuve de Thomas F. Sherlock, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Thomas F. Sherlock, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles le compte final présenté par les exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

18 déc—18 22 27

Succession de Maurice G. Hughes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 44,601—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par les exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

18 déc—18 22 27

Succession de J. F. Jarowek.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 44 511—Division D—Attendu que J. B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu J. F. Jarowek, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

18 déc—18 22 27

Succession de Michael Donnelly.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 44,539—Division E—Attendu que Mme Carrie Kissler, veuve de Michael Donnelly, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Michael Donnelly, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

15déc—15 19 23

Succession de Edward Harvey.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 44,516—Division D—Attendu que Alfred Harvey a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Edward Harvey, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

12 déc—12 16 21

ETAT DE LA LOUISIANE, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie par la présente que le troisième jour de novembre 1894, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire ci-dessous intitulée, dans les mots et termes suivants, à savoir :

Mme Chas M. Moore versus son mari.
No 43,100—Div. C.

Sur la motion de Har. M W. Newman, Esq., avocat de la plaignante, et sur la production de preuve, il est ordonné et le tel est l'ordonné et donné droit en sa faveur.

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré ici le 9 Juillet 1894 soit confirmé et qu'il y en soit fait droit en faveur de la plaignante Mme Elizabeth A. Springer, épouse de Charles M. Moore et contre le défendeur Charles M. Moore susdit, pour la somme de Cinq Cent Soixante 50/100 Dollars, avec reconnaissance de son privilège, sous la Loi, sur certaines propriétés foncières et paroissiales, connues sous la propriété de 56 dénommée comme étant la séparation de propriété de dame existant à communauté d'biens entre le dit époux et elle.

Il est de plus ordonné que la vente de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par les exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

18 déc—18 22 27

Succession de M. F. Wiggin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 44 511—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

11 déc—11 15 20

Succession de Michael Donnelly.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 44,539—Division E—Attendu que Mme Carrie Kissler, veuve de Michael Donnelly, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Michael Donnelly, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

15déc—15 19 23

Succession de Edward Harvey.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 44,516—Division D—Attendu que Alfred Harvey a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Edward Harvey, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

12 déc—12 16 21

ETAT DE LA LOUISIANE, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie par la présente que le troisième jour de novembre 1894, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire ci-dessous intitulée, dans les mots et termes suivants, à savoir :

Mme Chas M. Moore versus son mari.
No 43,100—Div. C.

Sur la motion de Har. M W. Newman, Esq., avocat de la plaignante, et sur la production de preuve, il est ordonné et le tel est l'ordonné et donné droit en sa faveur.

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré ici le 9 Juillet 1894 soit confirmé et qu'il y en soit fait droit en faveur de la plaignante Mme Elizabeth A. Springer, épouse de Charles M. Moore, et contre le défendeur Charles M. Moore susdit, pour la somme de Cinq Cent Soixante 50/100 Dollars, avec reconnaissance de son privilège, sous la Loi, sur certaines propriétés foncières et paroissiales, connues sous la propriété de 56 dénommée comme étant la séparation de propriété de dame existant à communauté d'biens entre le dit époux et elle.

Il est de plus ordonné que la vente de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par les exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

18 déc—18 22 27

Succession de Mathilde Bonnecaze.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 44,528—Division D—Attendu que Mme Mathilde Bonnecaze, veuve de Pierre Arrigo, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jean Pierre Arrigo, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

18 déc—18 22 27

Succession de Louise Fondar, ou femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 44,276 — Division A. Attendu que Mme Victorine D'Hérédi, veuve de Pierre Arrigo, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jean D'Hérédi et Marie Louise Fondar, sa femme, décédés intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V FLOTTE,
Greffier.

18 déc—18 22 27

Succession de Patrick Carbrey et en femme, Ann Cathrey.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 44,481—Division A—Attendu que Mary Markey (née Whitile), femme de Patrick Markey, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Patrick Carbrey et sa femme Ann Carbrey, décédés intestats ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

18 déc—18 22 27

Succession de Maurice G. Hughes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 44,601—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par les exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

18 déc—18 22 27

Succession de J. F. Jarowek.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 44 511—Division D—Attendu que J. B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu J. F. Jarowek, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

18 déc—18 22 27

Succession de Michael Donnelly.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 44,539—Division E—Attendu que Mme Carrie Kissler, veuve de Michael Donnelly, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Michael Donnelly, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

15déc—15 19 23

Succession de Edward Harvey.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 44,516—Division D—Attendu que Alfred Harvey a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Edward Harvey, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

12 déc—12 16 21

VENTES A L'ENCAN.

PAR WM P. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Attention ! Spéculateurs, Fermiers ou Fermières qui désirent faire un bon placement.

Laitiers et tous ceux qui cherchent un place pour construire une maison pour leur famille, Pourquoi payer vos yeux à vingt milles de la ville, au milieu de marais, dépenser votre argent dans des villes insignifiantes, quand il vous est facile, pour moins d'argent, d'acheter des lots de terre élevés, au plein centre de notre grande ville.

100 Lots de Terre.
Premier District.

Dans le voisinage des rues Broad, St-Patrick et Tulane avenue, Southern Athletic Club Park, Hebrew Cemetery, et Southern Chemical Works.

Dans l'affaire de la Succession de François Lacroix, le JEUDI, 17 Janvier 1895.

PAR WM. P. CURTIS—Encanteur—Bureau No 9 rue Carondelet—Il sera vendu à la Bourse des Encanteurs, Nos 127 et 129 (629 et 631 nouveaux numéros) rue Commune, à midi, en vente d'un ordre de l'Hon. M. E. Rightor, juge de la Cour Civile de District, Division C, dans l'affaire de John H. Murray vs. Commercial Cooperage Co., Ltd., No 44,324, dossier de la dite Cour, le propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Deux certains lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'Huitième District de cette ville, désignés comme les Nos 1 et 2 de la Subdivision de la Nouvelle Orléans, et de la rue Green, dans l'Ile No 99 maintenant 582, bornés par les rues Jena et Green, d'après le plan exposé à la Bourse ; lesquels lots de terre mesurent chacun 30 pied de face à l'avenue Napoléon sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement des taxes pour l'année 1895, le cout de la Succession de Gustave Bockenhagen, No 44,424 du dossier de la dite cour ; le délai pour publication à moins de vente.

Acte de vente, pardevant H. L. Garland, Jr, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs, vingt pour cent devront être déposés au moment de l'adjudication.

15 déc—15 19 26—janv 9 16 23

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Grande Vente à l'Encan

D'OBJETS EN GAGE,

CHEZ Mme Vve J. ANGLADE,

Coin des rues Conti et Bourbon,

LUNDI, 17 Déc., à 11 heures,

Et continuera jusqu'à ce qu'on ait disposé du tout, et consistera en un grand assortiment varié tels que—

Riches solitaires, boucles d'oreilles, broches, bagues, épingles, etc., en diamants.

Montres en or des meilleures manufactures américaines, anglaises, suisses, françaises et autres, etc.

Montres en argent des fabriques les plus célèbres, fusils à deux coups, revolvers, bagues en or, épingles, broches, argenterie, plaqué, pendules, chaînes de montres, chaînes de gourgé, chaînes, et tout espèce d'autres articles riches imaginables et avariés trop longs à énumérer.

P. S.—Les diamants seront vendus de 1 à 2 heures P. M.

Conditions—Comptant.

SPEAR & ESCOFFIER, Encanteurs,
13 déc— 155 rue de la Commune.

PAR CURTIS & BAUMGARDEN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Wagons, Chevaux, Fourrage, etc.

George A. Gitz vs ses Créanciers.

No 44,131—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division B.

PAR CURTIS & BAUMGARDEN, Encanteurs, Bureau, Nos 50 et 52 rue Baronne—En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division B, l'Honorable Fred D. King, juge, daté du 3 décembre 1894, et à moi adressé, dans l'affaire de Geo. A. Gitz vs ses créanciers, je procéderai à la vente, sur les lieux No — rue Saint Bernard, près Josephine, et à la Mississippi Valley Railroad Yard No 2, le LUNDI, 17 DECEMBRE, à 11 heures, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

150 balles de foin (plus ou moins) **40 sacs d'avoine et du son** (plus ou moins), **un lot de farine de maïs et gru ; deux chevaux ; une jument ; deux wagons ; harnaisse, coffre-fort,** etc, d'après un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

5 déc—5 9 12 16 17

1-5-8

Médecins ! C'est ne perte qu'un cent et un cinq-huitième de cent par jour etant $6 pour 365 jour.

Faites-le prendre immédiatement, autrement vous arriverez trop tard.

Le Directory de la Ville

De la Nouvelle-Orléans pour 1894, de

BOARDS.

Renferme plus de changement qu'il y en a eu de puis vingt ans, ce qui fait que les usages directories deviennent inutiles et que le nouveau devient indispensable.

Il a des demandes nombreuses et des délinquants parmi nos souscripteurs, ce dernier ne pouvant être publication de nos souscriptions exclusivement, il n'y a qu'un moyen limité en vente.

C'est que telle de valeur et sauve avec le temps de l'argent, etc.

City Directory, prix.....$6 00
Business Directory, prix. 1 00
Mappe de la Ville, Litographié, 3 couleurs..... 50

Chacun de ces ouvrages mentionnés ci-dessus envoyé par express ou par la malle dans toutes les parties des Etats-Unis sur l'envoi du prix.

L. SCARDS, Editeur,
5 Commercial Place, Coin Camp.

VENTES A L'ENCAN.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Lots de terre de valeur pour bâtir, près de l'avenue Canal et des rues Genois, Gasquet et Palmyre.

Succession de Joseph A. Burk.

No 39,854—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 177 rue Commune.—MERCREDI, 2 janvier 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs. Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division C, dans l'affaire de la succession de B. F. Post, daté le 26 novembre 1894 et plus tard à un jugement rendu le 21 novembre 1894 et signé le 27 nov. 1894, par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Division C de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire intitulée Benjamin F. Post, administrateur de la succession Lorenzo Post, et individuellement vs Mme Josephine Ames, épouse de Frederick W. Ames et al., les deux ordres en jugement adjoints à J. L. Onorato, encanteur, nous procéderons à la vente à l'enchère publique, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et y appartenant, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ile 160, borné par les rues Constance, Lanre, Toledano et Louisiana Ave., et forme le coin des rues Constance et Toledano, désigné sous le No 82 en mesure 93 1/2 pieds de face rue Constance, sur une profondeur de façade rue Toledano de 129 pieds entre lignes parallèles, d'après le plan à la place de la vente.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant H. L. Garland, Jr, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs, vingt pour cent devront être déposés au moment de l'adjudication.

15 déc—15 19 26—janv 9 16 23

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un lot de terre de choix formant l'encoignure des rues Toledano et Constance.

Succession de Mary Coyle, épouse de Jeremiah McCarthy.

Cour Civile de District—Dossier No 44,095.

A long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & SON.—W. I. Hodgson, encanteur, bureau No 148 rue Carondelet, près Commune—MERCREDI, le 2 janvier 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune entre les rues Camp et St Charles, premier district de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 27 novembre 1894, Dossier No 44,095, pour le compte de la succession de Marie Coyle, épouse de Jeremiah McCarthy, il sera vendu à l'enchère publique :

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Huitième District de la Cour Civile de l'Ile 160, borné par les rues Constance, Lanre, Toledano et Louisiana Ave., et forme le coin des rues Constance et Toledano, désigné sous le No 82 en mesure 93 1/2 pieds de face rue Constance, sur une profondeur de façade rue Toledano de 129 pieds entre lignes parallèles, d'après le plan à la place de la vente.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement des taxes pour l'année 1895, le cout de la Succession de Gustave Bockenhagen, No 44,424 du dossier de la dite cour ; le délai pour publication à moins de vente.

Acte de vente, pardevant H. L. Garland, Jr, Esq., notaire aux frais des acquéreurs, vingt pour cent devront être déposés au moment de l'adjudication.

15 déc—15 19 26—janv 9 16 23

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Mercredi, 23 Janvier 1895, à midi,

A la Bourse des Encanteurs de la Nlle-Orléans,

Nos 50 et 59 RUE BARONNE,

(Anciens numéros).

TROIS

Lots de Terre

De Choix bien situés,

A L'ENCAN.

Dans l'affaire de John Foot, un absent.

No 44,100.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR KINGSTON & HORN—W. D. Kingston, encanteur, bureau, 347 rue Carondelet—MERCREDI, 23 Janvier 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs de la Nouvelle-Orléans, Nos 50 et 52 rue Baronne, il sera vendu, en vertu d'un ordre daté du 12 décembre 1894, et d'un ordre supplémentaire daté du 17 décembre 1894, de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Trois certains lots de terre situés dans le sixième district de cette ville désignés comme lots 1. 2 et 3, formant le coin de l'avenue Napoléon et de la rue Green, dans l'Ile No 99 maintenant 582, bornés par les rues Constance, Napoléon, la rue Jena et Green, d'après le plan exposé à la Bourse ; lesquels lots de terre mesurent chacun 30 pied de face à l'avenue Napoléon sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement des taxes pour l'année 1895, le cout de la Succession de Gustave Bockenhagen, No 44,424 du dossier de la dite cour ; le délai pour publication à moins de vente.

Acte de vente, pardevant H. L. Garland, Jr, Esq., notaire aux frais des acquéreurs, vingt pour cent devront être déposés au moment de l'adjudication.

15 déc—15 19 26—janv 9 16 23

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Liquidation.

PROPRIÉTÉ COMMERCIALE DE VALEUR

Dans le Deuxième District,

—Occupée par le—

Commercial Cooperage Co., Limited,

De face à la Promenade Carondelet, entre Johnson et Prieur.

—Aussi—

Un Ilot entier de Terre,

De face à la Promenade Carondelet, entre les rues Salcedo et Gayoso.

Dans l'affaire de John H. Murray vs. Commercial Cooperage Co., Ltd.

Jeudi, le 10 Janvier 1895.

PAR WM P. CURTIS, Encanteur.—Bureau, No 9 rue Carondelet.—Il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, 127 et 129 (nouveaux numéros 629 et 631) rue Commune, entre St Charles et Camp, en vertu d'un ordre de l'Honorable George H. Richard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E daté le 3 décembre 1894, rendu dans l'affaire de John H. Murray vs. Commercial Cooperage Co., Ltd., No 44,324 du dossier de la dite Cour, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Deux certains lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent faisant face à la Promenade Carondelet, dans l'Ilot No 251, borné par les rues Johnson, Prieur et St Pierre ; les dits lots mesurant chacun 32 pieds 2 pouces et 5 lignes de largeur sur 105 pieds 2 pouces de profondeur et 5 lignes de largeur dans le fond, et 121 pieds 10 pouces de profondeur du côté du lot No 3, 119 pieds 4 pouces et une ligne de profondeur du côté du lot de 5 de 116 pieds 10 pouces et 2 lignes de profondeur entre les lots 5 et 6. Les améliorations consistent de deux vastes cottages en bois à deux étages, larges de 32 pieds 2 pouces, ils sont couverts de 6 pieds 5 pouces et 6 lignes de face à la rue Clouet sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 116 pieds et est connu sous les 6 pieds 5 pouces et 6 lignes de façade à la rue Clouet sont recouverts en ardoises ; la bâtisse dans le fond et le hangard sont recouverts en fer corrugué. Il y a deux cours, un chip burner dans la cour. Toutes les améliorations sont en bonne condition.

2° Un lot de terre contier et améliorations qui s'y trouvent, borné au Nord par Carondelet, au Sud par Salcedo, Gayoso et Toulouse, mesurant 282 pieds 7 pouces et 11 lignes de face sur la promenade Carondelet et 281 pieds 11 pouces et 9 lignes de face sur Salcedo, et 286 pieds 11 pouces et 9 lignes de face rue Toulouse et 4 pouces de face rue Gayoso, contenant 18 lots lots de terre numérotés de 1 à 18 inclusivement, et désigné comme lot No 402.

Conditions—Un tier ou plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit, avec 8 pour cent d'intérêt sur toutes les classes notariales de garantie ; le acquéreur déposera 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant John T. Michel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

9 déc—9 12 23 30—déc 10 Jan—

PAR LOUIS A. RICHARDS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vendredi, le 21 décembre 1894.

Succession de Gustave Bockenhagan.

Groceries, Vins, Liqueurs, Bois, Charbons, un lot de meubles de maison et une action du Enterprise Rifle Club.

PAR LOUIS A. RICHARDS Encanteur.—Bureau No 629 rue Commune—VENDREDI, le 21 décembre 1894, à 10 heures A. M., sur les lieux, situé au coin des rues Ste-Anne et Dorgenois, en vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu dans l'affaire de John H. Murray vs. Commercial Cooperage Co., Ltd., No 44,324 du dossier de la dite Cour, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Le désirable cottage en bois, à deux corps de logis, Nos 80 et 80 1/2 rue Clouet, ayant sept chambres en tout, deux caves, deux dans le fond ; aussi le terrain de 32 pieds 2 pouces et 5 lignes de largeur dans le fond, et 121 pieds 10 pouces de profondeur du côté du lot No 3, 119 pieds 4 pouces et une ligne de profondeur du côté du lot de 5, le dit lots de 116 pieds 10 pouces et 2 lignes de profondeur entre les lots 5 et 6. Les améliorations consistent de deux vastes cottages en bois à deux étages, larges de 32 pieds 2 pouces, ils sont couverts de 6 pieds 5 pouces et 6 lignes de face à la rue Clouet sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 116 pieds et est connu sous les 6 pieds 5 pouces et 6 lignes de façade à la rue Clouet sont recouverts en ardoises ; la bâtisse dans le fond et le hangard sont recouverts en fer corrugué. Il y a deux cours, un chip burner dans la cour. Toutes les améliorations sont en bonne condition.

2° Un lot de terre contier et améliorations qui s'y trouvent, borné au Nord par Carondelet, au Sud par Salcedo, Gayoso et Toulouse, mesurant 282 pieds 7 pouces et 11 lignes de face sur la promenade Carondelet et 281 pieds 11 pouces et 9 lignes de face sur Salcedo, et 286 pieds 11 pouces et 9 lignes de face rue Toulouse et 4 pouces de face rue Gayoso, contenant 18 lots lots de terre numérotés de 1 à 18 inclusivement, et désigné comme lot No 402.

Conditions—Un tier ou plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit, avec 8 pour cent d'intérêt sur toutes les classes notariales de garantie ; le acquéreur déposera 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant John T. Michel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

9 déc—9 12 23 30—déc 10 Jan—

PAR LOUIS A. RICHARDS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vendredi, le 21 décembre 1894.

Succession de Gustave Bockenhagan.

Groceries, Vins, Liqueurs, Bois, Charbons, un lot de meubles de maison et une action du Enterprise Rifle Club.

PAR LOUIS A. RICHARDS Encanteur.—Bureau No 629 rue Commune—VENDREDI, le 21 décembre 1894, à 10 heures A. M., sur les lieux, situé au coin des rues Ste-Anne et Dorgenois, en vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu dans l'affaire de John H. Murray vs. Commercial Cooperage Co., Ltd., No 44,324 du dossier de la dite Cour, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Deux certains lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent faisant face à la Promenade Carondelet, dans l'Ilot No 251, borné par les rues Johnson, Prieur et St Pierre ; les dits lots mesurant chacun 32 pieds 2 pouces et 5 lignes de largeur dans le fond, et 121 pieds 10 pouces de profondeur du côté du lot No 3, 119 pieds 4 pouces et une ligne de profondeur du côté du lot de 5 de 116 pieds 10 pouces et 2 lignes de profondeur entre les lots 5 et 6. Les améliorations consistent de deux vastes cottages en bois à deux étages, larges de 32 pieds 2 pouces, ils sont couverts de 6 pieds 5 pouces et 6 lignes de face à la rue Clouet sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 116 pieds et est connu sous les 6 pieds 5 pouces et 6 lignes de façade à la rue Clouet sont recouverts en ardoises ; la bâtisse dans le fond et le hangard sont recouverts en fer corrugué. Il y a deux cours, un chip burner dans la cour. Toutes les améliorations sont en bonne condition.

2° Un lot de terre contier et améliorations qui s'y trouvent, borné au Nord par Carondelet, au Sud par Salcedo, Gayoso et Toulouse, mesurant 282 pieds 7 pouces et 11 lignes de face sur la promenade Carondelet et 281 pieds 11 pouces et 9 lignes de face sur Salcedo, et 286 pieds 11 pouces et 9 lignes de face rue Toulouse et 4 pouces de face rue Gayoso, contenant 18 lots lots de terre numérotés de 1 à 18 inclusivement, et désigné comme lot No 402.

Conditions—Un tier ou plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit, avec 8 pour cent d'intérêt sur toutes les classes notariales de garantie ; le acquéreur déposera 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant John T. Michel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

9 déc—9 12 23 30—déc 10 Jan—

PAR LOUIS A. RICHARDS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vendredi, le 21 décembre 1894.

Succession de Gustave Bockenhagan.

Groceries, Vins, Liqueurs, Bois, Charbons, un lot de meubles de maison et une action du Enterprise Rifle Club.

PAR LOUIS A. RICHARDS Encanteur.—Bureau No 629 rue Commune—VENDREDI, le 21 décembre 1894, à 10 heures A. M., sur les lieux, situé au coin des rues Ste-Anne et Dorgenois, en vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu dans l'affaire de John H. Murray vs. Commercial Cooperage Co., Ltd., No 44,324 du dossier de la dite Cour, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Deux certains lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent faisant face à la Promenade Carondelet, dans l'Ilot No 251, borné par les rues Johnson, Prieur et St Pierre ; les dits lots mesurant chacun 32 pieds 2 pouces et 5 lignes de largeur dans le fond, et 121 pieds 10 pouces de profondeur du côté du lot No 3, 119 pieds 4 pouces et une ligne de profondeur du côté du lot de 5 de 116 pieds 10 pouces et 2 lignes de profondeur entre les lots 5 et 6. Les améliorations consistent de deux vastes cottages en bois à deux étages, larges de 32 pieds 2 pouces, ils sont couverts de 6 pieds 5 pouces et 6 lignes de face à la rue Clouet sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 116 pieds et est connu sous les 6 pieds 5 pouces et 6 lignes de façade à la rue Clouet sont recouverts en ardoises ; la bâtisse dans le fond et le hangard sont recouverts en fer corrugué. Il y a deux cours, un chip burner dans la cour. Toutes les améliorations sont en bonne condition.

2° Un lot de terre contier et améliorations qui s'y trouvent, borné au Nord par Carondelet, au Sud par Salcedo, Gayoso et Toulouse, mesurant 282 pieds 7 pouces et 11 lignes de face sur la promenade Carondelet et 281 pieds 11 pouces et 9 lignes de face sur Salcedo, et 286 pieds 11 pouces et 9 lignes de face rue Toulouse et 4 pouces de face rue Gayoso, contenant 18 lots lots de terre numérotés de 1 à 18 inclusivement, et désigné comme lot No 402.

Conditions—Un tier ou plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit